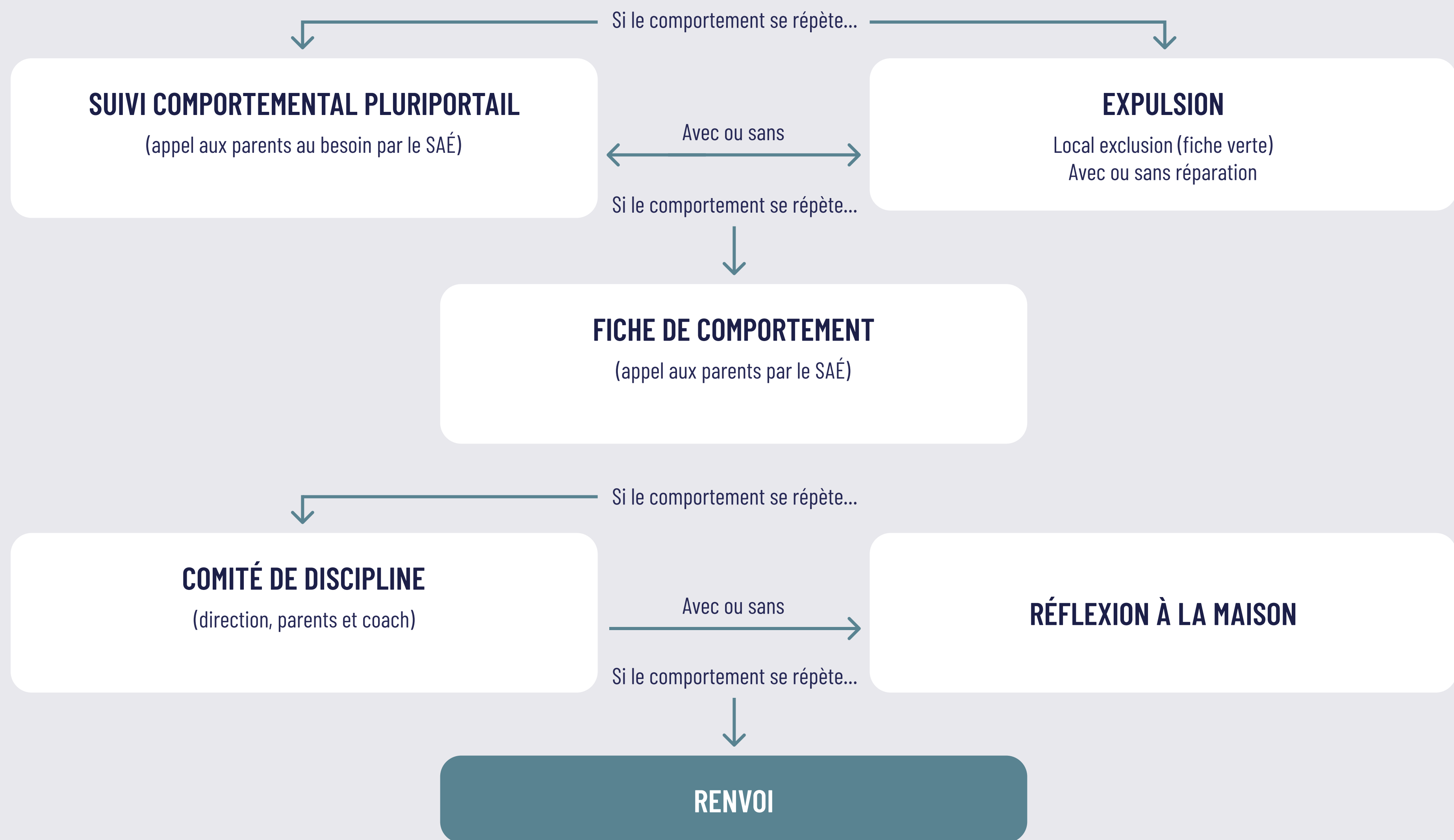


2. PROCÉDURE D'INTERVENTION

AVERTISSEMENT ET/OU RENCONTRE INDIVIDUELLE



Autentis se réserve le droit de ne pas respecter l'ordre des étapes de la procédure d'intervention, par exemple dans le cas d'un manquement très grave au code de vie.